

Suicide d'un élève dans l'Eure : « Le collège semble vouloir étouffer l'affaire »



L'élève décédé était scolarisé dans le collège de La Saussaye, selon la parent d'élève. Photo Agglomération Seine-Eure

Jeudi 16 octobre 2025, une parent d'élève a signalé à « Paris Normandie » le décès d'un collégien scolarisé dans l'Eure. Selon elle, l'établissement semblerait « vouloir étouffer l'affaire ».

Dans la matinée du jeudi 16 octobre 2025, un e-mail a été adressé à la rédaction de Paris Normandie. En quelques lignes, une parent d'élève y évoque le suicide, survenu le 29 septembre, d'un élève de 13 ans scolarisé au collège de La Saussaye.

D'après la mère d'une de ses camarades, « le collège ne diffuse aucune information et semble même vouloir un peu étouffer l'affaire ». Dans l'e-mail, on peut lire que l'adolescent aurait été victime de harcèlement scolaire : « Nous avons appris qu'il était très souvent embêté par un autre élève du collège et que celui-ci l'aurait même agressé sexuellement. »

Toujours selon cette parent d'élève, « l'élève qui l'aurait embêté avait déjà fait l'objet de signalement et aujourd'hui nos enfants continuent d'aller au collège avec lui, potentiel prédateur ».

Une enquête en cours

Contactée, l'Académie de Normandie nous a répondu par SMS. Elle indique avoir « été informée du décès d'un élève d'un établissement du département de l'Eure. Nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à l'ensemble de la communauté éducative. »

D'après l'académie, « une enquête est en cours afin de préciser les circonstances du décès ». Elle ajoute ne pas souhaiter faire davantage de commentaires, « par respect pour la vie privée et en raison des investigations menées par les autorités compétentes ».

Pas de faits de harcèlement pour le moment

De son côté, la gendarmerie confirme qu'il s'agit d'un suicide, tout en indiquant qu'elle « ne communique pas » non plus sur ce drame.

Le procureur de la République d'Évreux déclare que le « jeune garçon de 13 ans s'est pendu à son domicile, dans sa chambre à coucher ». « À ce stade, il n'est pas apparu de faits de harcèlement qui auraient été susceptibles d'expliquer ce geste tragique. » Rémi Coutin détaille que « de mémoire, il avait été exclu de son collège ». Après cette exclusion, « son père lui avait confisqué son téléphone portable ».

Numéro national de prévention du suicide : 3114 (accessible 24 heures/24 et 7 jours/7, gratuit et confidentiel).